



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française**EXTRAIT**

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à neuf heures vingt-cinq minutes, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO-PAHUIRI, sur convocation qui leur a été adressée le jeudi sept décembre deux mille vingt-trois, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

Présents :	Excusés avec procuration :	Absents :
7	4	0

Délibération N° 19-2023**OBJET : CREATION D'EMPLOIS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS****Etaient présents :**

- M. René Temeharo-Pahuiriri *a reçu procuration de M. Frédéric Riveta*
- Mme Tepuaraurii Teriitahi *a reçu procuration de M. Marcelin Lisan*
- M. Robert Maker *a reçu procuration de M. Simplicio Lissant*
- M. Damas Teuira *a reçu procuration de M. Benoit Kautai*
- Mme Sonia Punua
- M. Cyril Tetuanui
- M. Vai Vianello Gooding

Secrétaire de séance :

M. Damas Teuira est désigné secrétaire de séance

Auxiliaires de séance :

- M. Heiarii Bonno, directeur général des services
- M. Gilles Masson, directeur général adjoint des services
- M. Jérôme Charbonnier, directeur adjoint du statut
- Mme Yasmina Taerea, directrice de la formation
- Mme Hinatea Snow, assistante de direction
- M. Raymond Nui, assistant de gestion administrative, comptable et financière
- M. Whaley Sulpice, assistant informatique
- Mme Julie Richard, chargée de communication

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois fixés par les arrêtés n°398 à 401/DIPAC portant modification des arrêtés statutaires n°1116 à 1119 ;

Vu la délibération n° 2023-013 du 13 septembre 2023 portant modification du tableau des effectifs ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués

Vu l'appel nominal, onze membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum ;

Considérant la nécessité pour le Centre de gestion et de formation, de pouvoir disposer d'emplois créés dans le cadre d'une gestion prévisionnelle et dynamique de ses effectifs.

* * *

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du conseil d'administration de créer et supprimer les emplois permanents du Centre de gestion et de formation. L'effectif du CGF en activité arrêté au 15 décembre 2023 est de 34 agents sur 48 postes ouverts au tableau des effectifs. En parallèle et pour information, 2 fonctionnaires sont en détachement et 3 fonctionnaires en disponibilité.

Le tableau des effectifs est détaillé jusqu'au grade ouvert par cadre d'emplois.

Afin de renforcer les équipes du CGF, nous souhaitons recruter sur les emplois suivants :

- 1 chef de projet, dans le cadre d'emploi « Maîtrise », au grade de « Technicien » ;
- 1 correspondant(e) informatique, dans le cadre d'emplois « Application », au grade « Adjoint » ;
- 1 Assistant de formation dans le cadre d'emplois « Application », au grade « Adjoint principal ».

S'il convient de créer des emplois, il n'est pas nécessaire d'apporter une modification au tableau des effectifs mais d'effectuer une actualisation, ainsi le nombre de postes ouverts au 15 décembre 2023 ne change pas et est maintenu à 48 postes.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation du Président et après en avoir délibéré, et dans la limite des crédits inscrits au budget,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

Article 1 : Sont créés :

- Dans le cadre d'emplois « Maîtrise », un emploi permanent de « Chef de projet » au grade de « Technicien » dans la spécialité « Administrative » ;
- Dans le cadre d'emplois « Application », un emploi permanent « Assistant de formation » au grade « Adjoint principal » dans la spécialité « Administrative » ;
- Dans le cadre d'emplois « Application », un emploi permanent de « Correspondant(e) informatique » au grade « Adjoint » dans la spécialité « Administrative ».

Article 2 : Le tableau des effectifs est actualisé au 15 décembre 2023 comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Emplois ouverts au 23 mai 2023	Emplois pourvus au 1 ^{er} septembre 2023	Emplois non pourvus au 1 ^{er} septembre 2023	Propositions de modifications	Emplois ouverts au 13 septembre 2023	Emplois non pourvus au 13 septembre 2023
A - Conception	Conseiller principal	3	2	0		3	1
	Conseiller qualifié	2	1	1	+1	3	2
	Conseiller	2	1	2	+3	5	4
sous-total cadres A		7	4	3	4	11	7
B - Maitrise	Lieutenant	1	1	0		1	0
	Technicien principal	3	1	2		3	2
	Technicien	13	11	2	+1	14	3
sous-total cadres B		17	13	4	1	18	5
C - Application	Adjoint principal	3	3	0		3	0
	Adjoint	14	12	2		14	2
sous-total cadres C		17	15	3		17	2
D - Exécution	Agent principal	0	0	0		0	0
	Agent	2	1	0		2	1
sous-total cadres D		2	1	0	0	2	1
TOTAL GENERAL		43	33	10	5	48	15

Lire :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Emplois ouverts au 13 septembre 2023	Emplois pourvus au 1 ^{er} décembre 2023	Emplois non pourvus au 1 ^{er} décembre 2023	Propositions de modifications	Emplois ouverts au 15 décembre 2023	Emplois non pourvus au 15 décembre 2023
A - Conception	Conseiller principal	3	2	1		3	1
	Conseiller qualifié	3	1	2		3	2
	Conseiller	5	3	2		5	2
sous-total cadres A		11	6	5		11	5
B - Maitrise	Lieutenant	1	1	0		1	0
	Technicien principal	3	1	2		3	2
	Technicien	14	11	3		14	4
sous-total cadres B		18	13	5		18	6
C - Application	Adjoint principal	3	3	0	+1	4	1
	Adjoint	14	12	2	-1	13	1
sous-total cadres C		17	15	2		17	2
D - Exécution	Agent principal	0	0	0		0	0
	Agent	2	1	1		2	1
sous-total cadres D		2	1	1		2	1
TOTAL GENERAL		48	35	13		48	14

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération, aux charges sociales et aux autres charges correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2024 et suivants, considérant les postes effectivement pourvus et ceux à pourvoir.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application du Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

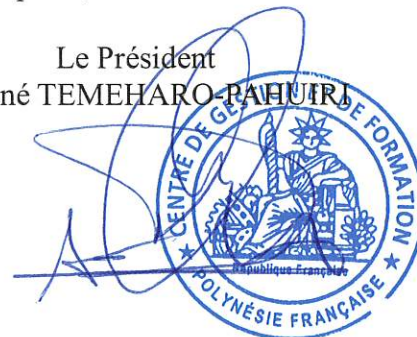
ent du Centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 15 décembre 2023

Le Président
M. René TEMEHARO PAHUIRI



Le directeur général des services du centre de gestion et formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le :
- Publiée ou affichée le :
- Retirée le :

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur général
des services

Helarii BONNO

